

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 351

**Artikel:** On peut rêver  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023584>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## On peut rêver

*Problèmes de l'industrie de la construction : une fois n'est pas coutume, au long de cette première page, rêvons un peu !*

*Lassée d'attendre une hypothétique reprise quantitative, l'industrie de la construction s'est donc « recyclée » dans la qualité. Pendant quelques mois, mais le travail n'a pas pris trop de temps car l'inventaire était déjà prêt depuis longtemps, représentants des entrepreneurs, des travailleurs, des locataires et spécialistes de l'habitat se sont concertés pour mettre au point une liste de caractéristiques minimum de l'habitat « sain » :*

*1. Le logement est favorable à l'épanouissement de la famille : il offre suffisamment de liberté de mouvements à tous les membres de la famille.*

*2. Dans les logements urbains, toutes les mesures sont prises pour lutter contre le bruit, considéré comme le fléau numéro un, celui pour lequel on ne saurait en aucun cas s'attendre à une accoutumance. D'où les revendications suivantes, toutes acceptées à l'unanimité :*

*— les logements sont situés dans des zones aussi silencieuses que possible, construites selon des normes strictes de densité (aucune exception n'est tolérée) ;*

*— les industries génératrices de bruits et de fumée sont suffisamment éloignées pour ne provoquer aucune nuisance ;*

*— l'isolation phonique des appartements est l'objet de précautions particulières ; on peut admettre trois types d'isolation, isolation minimale, isolation renforcée et isolation poussée, mais les logements à isolation phonique minimale ne peuvent plus être construits dans les zones de pollution sonore ;*

*— parmi les décisions plus précises, encore quelques points de repères : les cages d'escaliers sont conçues de manière à empêcher la propagation des bruits vers le haut ; les fenêtres sont non seu-*

*lement faciles à ouvrir et à nettoyer, mais aussi suffisamment insonorisées (doubles fenêtres et verre feuilleté) ; le « murmure » des ascenseurs est définitivement proscrit ; dans les bâtiments neufs, des canalisations « silencieuses » sont systématiquement installées (manchons élastiques et colliers en matériau antivibratile).*

*3. Le chauffage central passe pour la solution optimale, mais dans les grands ensembles on a plutôt recours au chauffage urbain, moins polluant ; dans la mesure du possible, chaque logement doit avoir un balcon (terrasse d'ensoleillement et « prise d'air frais »).*

*4. Les chambres à coucher (les pièces les plus silencieuses) sont désormais assez grandes (inacceptables désormais ces pièces de 12 à 15 m<sup>2</sup> !) pour qu'on y dispose d'une vraie surface de rangement et pour que l'on y ait suffisamment d'oxygène pour y dormir la fenêtre fermée ;*

*5. Enfin, constatant que 90 % des cuisines des constructions réalisées jusqu'ici sont trop exigües, on a opté pour une cuisine type se composant de trois pièces : la cuisine proprement dite, une pièce pour les travaux domestiques et un débarras-magasin.*

*On peut rêver.*

### DANS CE NUMÉRO

**P. 2 :** Point de vue : Auvernier : l'archéologie en miettes ; **p. 3 :** La semaine dans les kiosques alémaniques : La campagne s'anime ; **pp. 4-6 :** L'horlogerie et les horlogers : A travers le brouillard électronique et monétaire (annexe : Redistribuer les cartes) ; **pp. 6-7 :** Les curieux zigzags de la démocratie à Plan-les-Ouates ; **p. 8 :** Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Il y a libraires et libraires.

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 351 26 février 1976  
Treizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

# 351